



TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE, DE LA GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Année 2023-2024

Barème	1	2	3	4	5	6	Hors-commune
Montant de l'impôt sur le revenu avant déductions et corrections	Non imposable	Jusqu'à 650€	De 651€ à 1600€	De 1601€ à 3500€	De 3501€ à 5500€	+ de 5500€	
Cantine *	3.84 €	4.12 €	4.66 €	5.35 €	5.90 €	6.58 €	6.58 €
Garderie du matin *	2.10 €	2.40 €	2.70 €	2.90 €	3.20 €	3.40 €	3.40 €
Garderie du soir *	2.40 €	2.80 €	3.00 €	3.20 €	3.50 €	3.70 €	3.70 €
ALSH mercredi (repas inclus) *	17.64 €	19.07 €	20.76 €	23.75 €	26.60 €	29.58 €	29.58 €
Etude surveillée (inscription à l'année obligatoire) *	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Post-étude *	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Enfants présents non-inscrits aux services de garderie matin, soir ou de restauration scolaire *	5 €						
Enfants présents mais non-inscrits au centre de loisirs du mercredi *	12 €						
Pour chaque demi-heure entamée au-delà de l'horaire de fermeture des services de garderie et de centre de loisirs du mercredi *	10 €						

*prix par jour et par enfant.

RAPPEL : Les familles qui ne fourniraient pas leur avis d'imposition se verront appliquer les tarifs du barème 6.

HORAIRES DU PERISCOLAIRE

Garderie du Matin	De 7h à 9h
Garderie du Soir	De 16h20 à 19h
Centre de loisirs du mercredi	De 7h30 à 19h